

Diagnostic de performance énergétique - (6.1.neuf) logement

N°: 1969N1005135Q A301-T3
 Valable jusqu'au : 03/07/2029
 Type de bâtiment : Appartement
 Année de construction : 2019
 Surface habitable : 60,07 m²
 Adresse :

Date : 04/07/2019 Date de visite : 03/07/2019
 Diagnostiqueur : POSITHERM - Virginie STEU
 170 Boulevard Stalingrad 69006 LYON
 Numéro certification : ODI/DPEM/18150399
 Signature :

POSITHERM
 170 bd Stalingrad 69006 LYON
 Tel 04 78 68 94 71 Fax 04 78 65 55 01
www.positherm.fr
 RCS Lyon 528 631 872

Propriétaire :
 Nom :
 Adresse : 69800 SAINT-PRIEST

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :
 Nom :
 Adresse :

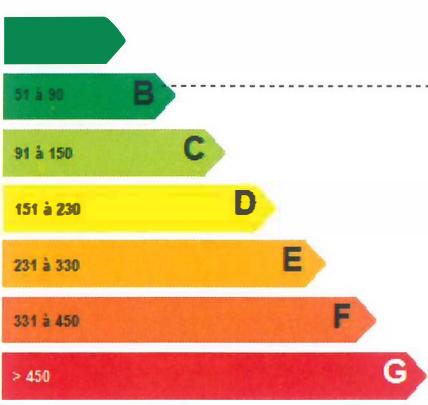
Consommations annuelles par énergie

obtenus par la méthode Th-BCE 2012, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Gaz naturel : 134,60 kWh _{EF} Bois : 1199,65 kWh _{EF}	1334,25 kWh _{EP}	61,84 €
Eau chaude sanitaire	Bois : 2311,73 kWh _{EF}	2311,73 kWh _{EP}	91,08 €
Refroidissement			
Production d'électricité à demeure			
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Gaz naturel : 135 kWh _{EF} Bois : 3511 kWh _{EF}	3646 kWh _{EP}	156,42 € Abonnements compris

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle :	60,7 kWh _{EP} /m ² .an	Estimation des émissions :	1,3 kg éqCO ₂ /m ² .an
sur la base d'estimations au logement			
Logement économe	Logement  60,7 kWh _{EP} /m ² .an	Faible émission de GES  1,3 kgéqCO ₂ /m ² .an	Logement
 60,7 kWh _{EP} /m ² .an			

Diagnostic de performance énergétique - (6.1.neuf) logement

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Murs : <ul style="list-style-type: none"> - Mur extérieur en béton avec 15 cm d'isolant extérieur et 6 cm d'isolant intérieur - $U=0.160 \text{ W/m}^2\text{.K}$ - Mur extérieur en béton avec 10 cm d'isolant intérieur - $U=0.293 \text{ W/m}^2\text{.K}$ - Mur intérieur sur escaliers d'accès au sous-sol et SAS en béton avec 8 cm d'isolant intérieur - $U=0.344 \text{ W/m}^2\text{.K}$ - Mur intérieur sur paliers et escaliers d'étages en béton non isolé - $U=2.857 \text{ W/m}^2\text{.K}$ - Mur intérieur sur cellier du logement 001 et escaliers d'accès au sous-sol en béton avec 6 cm d'isolant intérieur - $U=0.415 \text{ W/m}^2\text{.K}$ - Mur intérieur sur ascenseur et cellier du logement 502 en béton avec 8 cm d'isolant intérieur - $U=0.368 \text{ W/m}^2\text{.K}$ 	Système: <ul style="list-style-type: none"> - Chaufferie collective bois avec appoint gaz 	Système : <ul style="list-style-type: none"> - Chaufferie collective bois avec appoint gaz
Toiture : <ul style="list-style-type: none"> - Plafond des logements sous terrasses accessibles : dalle béton avec 10 cm d'isolant sous étanchéité - $U=0.212 \text{ W/m}^2\text{.K}$ - Plafond des logements sous combles perdus : dalle béton avec 30 cm d'isolant sur dalle - $U=0.128 \text{ W/m}^2\text{.K}$ 	Emetteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Radiateurs Haute Température 	
Menuiseries : <ul style="list-style-type: none"> - Menuiseries extérieures à châssis mixte bois/aluminium double vitrage avec volet roulant - $Uw=1.4 \text{ W/m}^2\text{.K}$ - Portes-fenêtres coulissantes à châssis mixte bois/aluminium double vitrage avec volet roulant - $Uw=1.5 \text{ W/m}^2\text{.K}$ - Porte palière - $Ud=2.4 \text{ W/m}^2\text{.K}$ 		
Plancher bas : <ul style="list-style-type: none"> - Plancher bas des logements sur sous-sol : dalle béton avec 12 cm d'isolant sous dalle et 10 cm sous chape - $U=0.141 \text{ W/m}^2\text{.K}$ - Plancher bas des logements sur locaux non chauffés : dalle béton avec 10 cm d'isolant sous dalle - $U=0.336 \text{ W/m}^2\text{.K}$ - Plancher bas des logements sur paliers : dalle béton non isolée - $U=2.342 \text{ W/m}^2\text{.K}$ 		
Energies renouvelables Bois	Quantité d'énergie d'origine renouvelable: 58,45 kWhEP/m².an	
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - Système au bois		
Pourquoi un diagnostic <ul style="list-style-type: none"> - Pour informer le futur locataire ou acheteur ; - Pour comparer différents logements entre eux ; - Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. 	Énergie finale et énergie primaire L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.	
Consommation conventionnelle Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarte fortement de celui choisi dans les conditions standard.	Usages recensés Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.	
Conditions standard Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.	Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.	
Constitution des étiquettes La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.	Énergies renouvelables Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.	

Diagnostic de performance énergétique - (6.1.neuf) logement

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est recommandé de nettoyer régulièrement les entrées d'air et les bouches d'extraction situées dans les pièces de service et surtout de ne pas les obturer

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique - (6.1.neuf) logement

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie et à utiliser des énergies renouvelables.

Mesures d'amélioration	Crédit d'impôt
Installation domotique	0
Nettoyage régulier des bouches de VMC	0

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! <http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.ademe.fr> ou <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

**Le présent rapport est établi par une personne
dont les compétences sont certifiées par: AFNOR
CERTIFICATION**

11 rue Francis de Pressensé
93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

certification: ODI/DPEM/18150399